

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 février 2025

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

Le 04 mars 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL Emilie, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. BOULAY Didier, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, Mme MARIE Christelle, M. DANGUY Sébastien, Mme HEUZÉ Séverine, Mme BONNEL Marlène, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine, Mme GERY Camille, conseillers.

Absents excusés : M. GAHERY Jérôme, M. HILI Damien, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. GAHERY Jérôme donne pouvoir à Mme HAMEL Manuella, M. HILI Damien donne pouvoir à Mme ARSENE Anne-Marie, M. HUARD Patrick donne pouvoir à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. DESMASURE Jean-Claude.

Présentation des acquisitions et cessions de terrains publics

1. Echange de terrains à « ROCHEFORT »

Un échange de terrain a été fait entre la Commune de Sourdeval et les consorts POTIN pour rectifier le tracé du chemin communal de Rochefort. Cet échange n'a jamais été régularisé. Un rendez-vous pour le bornage a été organisé le 28 novembre 2024 à 14h00 pour la réalisation du document d'arpentage.

Il convient donc maintenant de réaliser une enquête publique en vue de désaffecter la portion de chemin rural cédée aux consorts POTINS et ainsi de procéder à la régularisation de l'échange.

2. Cession du chemin « le cerisier »

Monsieur et Madame Jean-Claude DUBOIS, domiciliés au hameau « le Cerisier » à Sourdeval, ont sollicité l'acquisition d'un ancien chemin communal bordant leur propriété. Ce chemin n'est pas entretenu et n'est pas emprunté. Selon leur souhait, il serait intégré à leur propriété et entretenu de la même manière.

Un rendez-vous pour le bornage a été réalisé le 28 novembre 2024 à 15h00 pour la réalisation du document d'arpentage. Il convient de lancer une enquête publique en vue de la désaffectation pour cession de ce chemin.

3. Cession du mur entre la Place d'Uchte et l'ancien Hôtel du Temps de vivre

Monsieur RENAULT qui a acquis l'ancien Hôtel du Temps de vivre, souhaiterait acquérir le mur qui sépare sa propriété de la Place d'Uchte afin de le surmonter d'une clôture. Monsieur Le Maire souhaite qu'une convention fixe les caractéristiques physiques de cette clôture (aspect et hauteur) ainsi que les modalités d'entretien du mur.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable par délibération le 7 novembre 2024. Il convient donc de procéder à l'enquête publique en vue de la désaffectation pour cession de ce mur et à consulter le service des Domaines en amont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur Le Maire à ouvrir une enquête publique en vue de la désaffectation pour échange ou cession des trois parcelles présentées et à consulter le service des Domaines en amont.

VOTE :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 27

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 14 mars 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE

